

Dispositif régional Poitou-Charentes « Trame Verte et Bleue–Communes »

Communes engagées dans le niveau 1 « Pass communal »

Retour d'expérience

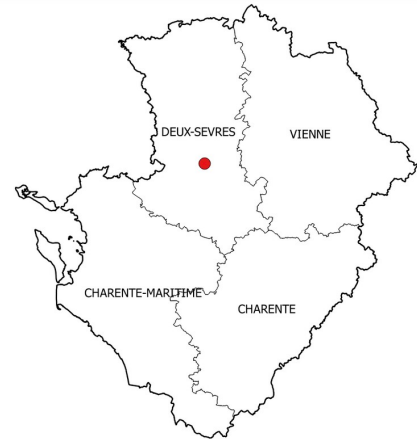
Commune d'Azay-le-Brûlé (Deux-Sèvres)

Nombre d'habitants : 1996 (recensement INSEE 2014)

Superficie (en km²) : 22,1

Densité de la population (nombre d'habitants au km²) : 90,3

Sites internet de la commune : <http://www.azaylebrule.fr/> et facebook



Les actions retenues

- Action 1 : Initiatives relatives à la connaissance de la biodiversité ordinaire et remarquable de la commune
- Action 2 : Information et sensibilisation des habitants et des scolaires par des actions et des outils (action non finalisée à ce jour)
- Action 3 : Mise en valeur du patrimoine naturel et des éléments remarquables de la biodiversité par la création d'un sentier d'interprétation, circuits découverte ... (action non finalisée à ce jour)
- Action 4 : Réalisation d'un plan de gestion des haies pour augmenter le potentiel écologique des linéaires
- Actions 7 : Restauration/création de mare
- Action 10 : Reconquête du paysage avec la plantation de haies bocagères, bosquets, vergers, ripisylve, ... (action non finalisée à ce jour)

Le contexte d'engagement de la commune pour ces mesures en faveur de la biodiversité

Le territoire communal couvre une superficie de 22,10 km² dont 91% sont d'usage agricole. L'altitude oscille entre 43 et 128 mètres et le relief se caractérise par de vastes plateaux enchâssés entre 3 vallons principaux (vallée de la Sèvre niortaise sur la bordure Sud-Est, vallons du Chambon et de la Ligueure traversant la partie Nord Ouest de la commune). Une quinzaine d'exploitations agricoles se partagent un peu plus de 2000 ha de cultures et de prairies. Depuis la fin des années 1960, l'espace rural communal se simplifie et s'appauvrit en terme de contenu paysager et de biodiversité (délitement du bocage, déprise des coteaux avec enrichissement, disparition des connexions entre les milieux naturels).

Depuis 2009, la municipalité conduit des projets de plantation annuels pour reconstituer le maillage bocager et acquiert des parcelles pour constituer une réserve foncière en vue d'échanges facilitant notamment l'aménagement progressif de « voies douces » végétalisées entre les hameaux. La municipalité souhaitait préciser et conforter sa démarche de 'ré-arbrement rural' et s'inscrire dans le dispositif régional TVB en se concentrant sur la (re)-création de corridors écologiques multifonctionnels, répondant à des enjeux transversaux (cadre de vie, biodiversité, protection et accroissement des ressources naturelles).

Sur d'autres thématiques environnementales, la commune avait engagé des actions et souhaitait poursuivre cette dynamique : gestion différenciée des espaces verts depuis 2009, acquisition foncière d'un site désormais Espace Naturel Sensible comprenant un affleurement d'intérêt géologique majeur (Cf. Site des anciennes carrières de Ricou inscrit dans le PER (pôle d'excellence rurale) « l'Homme et la Pierre »), animations auprès du public pour faire découvrir la biodiversité avec l'appui d'associations et distributions de graines pour la végétalisation des bords de trottoirs par exemple.